

**PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2025
JEUDI 8 MAI 2025 à 20 HEURES
à l'Aula**

Ouverture de la séance :

A 20 heures, le Président du Conseil, M. Vincenzino Roberto ouvre la séance. Il salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue.

Une minute de silence est observée en souvenir de Mme Letizia Marazzi.

1. Appel :

51 membres sur 63 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Excusés 11

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2025
4. Dépôt de préavis
 - Préavis 4/25 – Nombre de Conseillers municipaux et communaux pour la législature 2026-2031 – 1^{ère} séance de la commission – proposition : le mardi 20 mai 2025 à 19h00, Annexe 2 du bâtiment administratif, Rue de Lausanne 23
 - Préavis 5/25 – Demande de crédit pour l'achat de la parcelle n° 96 de Préverenges (Maison Huber) – 1^{ère} séance de la commission – proposition : le lundi 19 mai 2025 à 19h30, Annexe 2 du bâtiment administratif, Rue de Lausanne 23
5. Rapport des Commissions
 - Préavis 3/25 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation et de remise en état de la bande piétonne côté Nord de la Rue de Lausanne
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Communications du Président
8. Présentation du PACom
9. Communications de la Municipalité
10. a) Droit d'initiative

- « Postulat concernant la modification de l'article 20 du règlement des sépultures et du cimetière » proposé par Mme Claude De Titta
- « Interpellation concernant « un plan climat pour notre commune ? » déposée par M. Horace Perret et soutenu par Mmes Sandra Gibbons, Isabelle Ihmle et Anna Perret ainsi que M. Pierre Ihmle
- « Postulat concernant l'accès piéton au bâtiment Tribord par le côté sud du site scolaire » proposé par M. Virgile Perret

b) Communications individuelles

11. Contre appel

Notre Syndic prend la parole afin de dire que les dossiers « Comptes et gestion » sont déposés sur nos places, mais qu'ils n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le Président acquiesce et ajoute que de toutes façons l'ordre du jour doit être modifié. En effet, Mme A. Pictet Vallon dépose une interpellation et M. D. Canart dépose une motion. Donc le point n° 10 a sera plus chargé.

L'ordre du jour est accepté tel que modifié à l'unanimité pour les deux modifications.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et 5 abstentions, le procès-verbal est accepté.

3. Dépôt de préavis :

Préavis 4/25 Nombre de Conseillers municipaux et communaux pour la législature 2026-2031

Commission : Mmes A. Garraux, G. Paolino, MM P.-A. Meylan, C. Pannett, J.-M. Toinet

Préavis 5/25 Demande de crédit pour l'achat de la parcelle n° 96 de Préverenges (Maison Huber)

Commission : Mmes V. Eggenberger, M. Ben Hassena et S. Lambelet-Blanc, MM P. Vallon et G. Ravot

4. Rapport des commissions

Préavis 3/25 Demande de crédit pour les travaux de rénovation et de remise en état de la bande piétonne côté Nord de la Rue de Lausanne

M. J. Chomette lit le rapport de la commission des finances.

M. D.Canart lit le rapport de la Commission ad hoc.

Ce dernier comporte 2 amendements dont les teneurs sont les suivantes :

1. « 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 12'000.- pour les travaux de rénovation et de remise en état partielle avec préservation de la solution pavée existante et réparations ciblées, y compris la route
2. d'imputer le montant de Fr. 12'000.- sur le compte 61500.3141.09 – Entretien du réseau routier »

Le Président ouvre la discussion sur ces amendements en premier.

M. A. Garraux relève la problématique que peut poser cet amendement si nous l'acceptons. La formulation des conclusions pose un problème important parce que ces Fr. 12'000.-, les Municipaux ne savent pas d'où ils viennent. Ils n'ont pas idée du calcul effectué. Ils ont fait une estimation sur 75 mètres linéaires avec certains travaux à effectuer qui mène à un chiffre de près de Fr. 35'000.-. Là il est dit que cela ne va coûter que Fr. 12'000.-. Ils ne savent pas que faire pour Fr. 12'000.- ? Ils devraient contacter les entreprises pour leur dire : Avec Fr. 12'000.- que faites-vous ? Trois pavés à gauche, deux pavés à droite ? Ce n'est pas applicable. Et de plus, il y a une partie de l'amendement qui dit « réparations ciblées, y compris sur la route ». Alors c'est encore pire, car le préavis ne parle que de la bande piétonne. C'est ce qui est sur la route qui dépend du réseau routier. Le préavis ne parle juste que de la bande piétonne. S'il n'y a qu'un tiers de la somme pour faire le tout et qu'en plus, il y a une exigence sur ce qu'il se passe sur la route, ça n'est pas possible. A ce moment-là, autant refuser le préavis. De plus, ça n'est pas possible de donner des ordres aux services communaux pour exécuter des travaux.

M. D. Canart répond qu'il comprend les inquiétudes de M. A. Garraux. La question de cette somme allouée par le Conseil est effectivement du domaine de la Municipalité. Lorsque la commission s'est intéressée à l'objet du préavis, ils ont considéré qu'une bonne partie du trottoir était en état et ils ont estimé qu'à peu près 12 à 15 m² devaient être corrigés. Il y avait une impossibilité à améliorer la question d'écoulement. Ils se sont basés sur les chiffres qui ont été donnés par le chef de service. En faisant une simple règle de trois, ils arrivaient à cette conclusion et au montant déterminé. On parle de trois endroits problématiques à travailler. Cette route sera amenée à avoir de nouvelles interventions prochainement. Il ajoute que les pavés donneraient plus de flexibilité pour les prochaines années avant d'effectuer un projet totalement neuf qui envisagera la réfections complètes de la Rue de Lausanne.

Mme A. Pictet Vallon demande si l'amendement correspond à une des variantes proposées dans le rapport de la commission ad hoc.

M. D. Canart répond que cela ne correspond à aucune des variantes. Les trois variantes viennent en complément du préavis. Le préavis ne comprenait qu'une seule option. Ils ont sollicité un complément de devis et M. Barbera est venu avec trois options. Et la proposition que la commission fait est de ne garder aucune des trois options.

Mme A. Pictet Vallon dit que les Conseillers communaux n'ont pas pu étudier ces trois variantes.

Mme S. Lambelet-Blanc dit que dans le rapport, il y a une planche de photos dont une où il y a déjà des travaux qui sont faits. Est-ce que c'est compris dans les Fr. 12'000.- ? Ils sont datés du 15 avril. Elle demande comment la commission s'est organisée ? Est-ce qu'ils ont déjà donné un avis positif. Elle a de la peine à comprendre le retour de ce dossier.

M. D. Canart répond que durant la période où ils ont rencontré le Municipal, la commission voulait savoir ce que ça allait donner lors de fortes pluies. Ces photos en particulier ont été prises lorsque les travaux étaient en cours.

Mme S. Lambelet-Blanc répond donc que le préavis n'a pas été accepté et les travaux sont en cours ?

M. D. Canart répond que ce sont des travaux effectués sur la route et qu'il n'est pas au courant de tous les travaux.

M. A. Garraux répond qu'il n'a pas l'historique de ces travaux. Mais il semblerait que selon les photos, il s'agisse des travaux effectués lors de la pose de la fibre optique. Et donc il s'agit de travaux privés, fait par une entreprise privée qui a ouvert la route et qui a tout remis en place.

M. J. Chomette dit que c'est l'entreprise Sirsec qui a fait ces travaux.

M. A Chappuis dit que l'on nage un peu dans un flou artistique. Il aimerait quand même dire que le rapport en question n'est pas conforme au règlement selon l'art. 43 du règlement du Conseil communal qui dit que le rapport doit être signé par l'intégralité de la commission ad hoc. Ce qui n'est pas le cas. Il rejoint aussi ce que qu'a dit M. A. Garraux et demande d'où sortent ces Fr. 12'000.-. On ne sait pas l'ampleur des travaux. Que l'on propose une diminution dans des conclusions d'un préavis, c'est tout à fait conforme à la pratique. Mais il faut justifier d'une manière précise. Il rappelle que le rôle d'une commission n'est pas de faire une expertise technique.

M. P. Ihmlé répond qu'en fait la commission ne devrait pas dire à la Municipalité ce qu'elle doit faire et ajoute que ce n'est pas le rôle des Conseillers. Mais, en tant que membre de la commission, il explique d'où vient cette somme. Ils ont pris le premier cas qui est présenté dans le rapport et cette première option s'intéresse à 150 m². Or il n'y a pas 150m² à refaire sur ce bout de trottoir. Il fait environ 75m de long et 1, 40m de large, cela fait 100m² au mieux. Et quand on se balade sur le trottoir, on voit qu'une grande partie de ce trottoir ne mérite pas forcément une réfection. Donc ces Fr. 12'000.- viennent du tiers calculé. Il comprend que ce n'est pas le rôle de la commission de faire le travail en lieu et place de la Municipalité. Mais il voulait expliquer d'où viennent ces Fr. 12'000.- Probablement d'une erreur de calcul de M. Barbera. Au mieux cela vaut la moitié de cette somme.

M. P.-Ph. Hermann dit que l'offre est de Fr. 34'650 calculée par une entreprise et ensuite on voudrait nous faire voter une somme de Fr. 12'000.- qui n'a pas été calculée sur une offre d'une entreprise. Il ne comprend pas comment les commissaires peuvent articuler ce chiffre. Il ajoute que certains corps de métier font que l'on ne divise pas par trois pour obtenir un résultat. Il faut demander des offres et faire toute la préparation d'un chantier. Ça l'étonnerait donc que pour Fr. 12'000.- les travaux puissent se faire. Il ne soutient pas cet amendement.

M. V. Perret trouve l'idée de la commission bonne, l'idée de faire une intervention plus ciblée à moindre coût. Il comprend aussi que le plafond de Fr. 12'000.- pose problème. Il se demandait si on pouvait garder l'idée d'une intervention ciblée à moindre prix et sans plafond.

Le Président répond qu'un nouvel amendement est possible à déposer par écrit et maintenant.

M. A Garraux ajoute que l'on se retrouve dans la même problématique et demande ce qu'est une intervention ciblée ? On va tous aller se promener sur le trottoir afin de décider de ce qu'il faut faire ? Il ajoute qu'il n'aurait pas dû mettre à disposition certains documents car il n'est pas bon de mettre, dans un préavis tous les devis. Il trouve que la commission a été trop loin dans ce rapport. Mais mettre un montant en disant que l'on va cibler, c'est le même problème. On ne sait pas quoi cibler. Si on accepte le préavis tel que présenté, la Municipalité reviendra peut-être avec une feuille bleue pour dire qu'ils ont moins dépensé et tout le monde sera content.

Mme B. Moser dit que dans un premier temps, elle avait aussi pensé que ces Fr. 34'650.- représentaient une grosse somme pour refaire cette petite partie. Mais il est noté que dans un horizon de 3 à 5 ans, la route sera refaite. Cela représente une démarche participative et cela prend du temps. Dans 3 à 5 ans, la route ne sera jamais faite. Elle continue à se dégrader. Et il est vrai que dans 2 ou 3 ans, on devra rapiécer de nouveau. Finalement, le montant sera moins important en rapiéçant comme le préavis le dit.

Mme A. Pictet Vallon dit que tout le monde est d'accord de faire quelque chose. L'offre était à 30 jours et il y a un pourcentage dont il sera tenu compte. Elle ajoute que ce qui est proposé n'est juste pas possible d'un point de vue réglementaire. Par contre, on peut renvoyer le dossier à la Municipalité et dire

que la proposition de M. Barbera est correcte. Mais ce n'est pas aux membres du Conseil de le faire.

M. D. Canart ajoute que l'objet de l'amendement est de proposer un autre montant. La Municipalité a proposé diverses finitions. La commission a trouvé quelques coquilles au niveau des surfaces. Il y a également un montant pour la pose de pavés qui dépasse les Fr. 250.- au m2. Ce sont des montants considérables. En pères de famille, ils ont estimé que le travail pouvait être fait sur une zone plus réduite afin d'économiser.

Mme S. Lambelet-Blanc revient sur les propos de M. A. Chappuis et Mme A. Pictet Vallon. On est là pour donner des ordres à la Municipalité. Des ordres clairs. Et dans ce cas, on leur donne de l'argent pour leur dire de faire ce qu'ils veulent avec cet argent pour autant que ce soit sur la route de Lausanne et ça on ne peut pas le faire. Le préavis est clair et on ne peut pas donner un chèque en blanc.

M. S. Kazandjian demande même si dans ce cas-là s'il fallait un préavis. Ce montant-là aurait pu être décidé sans préavis.

M. G. Delacrétaz répond que la Municipalité a voulu mettre ce préavis dans les mains des Conseillers pour montrer qu'ils avaient envie de remettre en état ce chemin, parce que des gens se plaignent et trébuchent sur ces pavés. Cela devient dangereux. Ils ont donc fait des estimations avec des professionnels et avec des possibilités de rénovation. Ils ont fait un choix et ce choix conduit à ce prix. Il ajoute que les prix représentent une fourchette. Maintenant la balle est dans notre camp afin de savoir si nous voulons refaire ce chemin afin qu'il soit praticable. Si on ne veut pas, on refuse le préavis et la Municipalité étudiera à nouveau ce projet. Mais l'objet n'est pas de faire du détail sur les prix. On a tout le pouvoir pour leur donner le montant sans pour autant décortiquer ce montant. En voyant comment cela se passe, la Municipalité aurait dû prendre la décision seule.

Mme V. Eggenberger propose de faire confiance à la Municipalité. Cette réfection est demandée par les Séniors de Préverenges. C'est Soleil d'automne qui a approché la Municipalité parce que tous les anciens trébuchent sur ces pavés. Une chute peut être grave. Elle propose de ne pas renvoyer ce préavis en faisant confiance à la Municipalité. Elle trouve le travail vraiment nécessaire. Elle ajoute que l'ensemble du chemin est une catastrophe lorsque l'on doit aller en chaise roulante. Il y a 1'200 aînés à Préverenges.

M. T. Nguyen dit que M. Barbera a dit à la commission que dans 3 ans, ils devront ouvrir toute la route. Pour cette raison, la commission s'est demandée si cela valait la peine de dépenser aujourd'hui pour refaire demain. L'erreur a été de mettre un prix.

Le Président ajoute que l'on peut déposer un autre amendement ou le retirer.

M. J. Chomette dit que nous sommes là ce soir pour dire oui ou non à ce préavis.

M. H. Nusbaumer est étonné de l'information que la route va être refaite dans 3 ans. Cette décision est de la compétence des dicastères de la Municipalité. Il ajoute que ce sera éventuellement dans le plan de législature 2026-2031. De plus, avec le nombre de chantiers dans Préverenges avec des investissements importants, cela prendra peut-être plus de temps.

Mme A. Perret regrette que le débat tourne au vinaigre. Elle avait bien apprécié ce rapport qui nous faisait économiser avec des éléments fournis. Et le fait que la commission avait aussi étudié les considérations financières sous différents angles. On est tous d'accord que des travaux doivent être fait sur cette route surtout pour les personnes à mobilité réduite. Mais elle trouvait aussi intéressant les considérations financières, l'impact environnemental. Ce sont de bonnes réflexions et surtout de faire des travaux qui tiennent la route. Elle est ennuyée car elle trouve très intéressant, mais effectivement, cela va dans le sens de la cogestion. On peut faire des remarques, mais on ne peut pas dicter à la Municipalité comment faire ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président propose de voter sur cet amendement.

Par 31 voix contre, 11 voix pour et 8 abstentions, cet amendement est refusé.

Le Président ouvre alors la discussion sur l'ensemble du préavis
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Par 25 voix pour, 19 contre et 6 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 3/25 du 7 mars 2025,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 34'650.- pour les travaux de rénovation et de remise en état partielle de la Rue de Lausanne
2. D'imputer le montant de Fr. 34'650.- sur le compte 61500.3141.09 - Entretien du réseau routier

DIT

Que ce montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la Commune, soit par l'emprunt.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales :

Pour l'ERM, M. P.-Ph Herman n'a pas de communication.

Pour la PRM, M. A. Chappuis n'a pas de communication

7. Communications du Président :

Depuis notre dernier conseil, le Président a reçu une nouvelle démission. Madame Kristin Becker van Slooten a déposé sa démission avec effet immédiat le 21 mars dernier. Il lit une partie de son email :

« J'en profite pour vous dire que j'ai un pépin de santé qui m'oblige de lever le pied (je suis en arrêt depuis 3 semaines). Et j'ai une autre difficulté : les jeudis j'ai régulièrement des séances à Berne et à Zurich, ce qui me fait souvent rater les séances du conseil communal. J'avoue que lorsque je me suis présentée je ne me suis pas rendu compte que les séances du conseil ont également toujours lieu un jeudi et qu'elles finissent tard, ce qui est fatigant pour moi puisque je travaille le lendemain.

J'ai donc décidé de démissionner du Conseil communal avec effet immédiat, une décision difficile pour moi mais qui me semble juste dans ma situation de vie actuelle. Je partirai à la retraite dans environ deux ans, et j'envisagerai de me représenter à ce moment-là, car le travail dans le conseil continue à m'intéresser et j'ai envie de m'engager pour notre belle commune. »

Actuellement, nous sommes donc au nombre de 63 conseillères et conseillers communaux en activité. L'entente préverengeoise n'a plus de vienne en suite pour l'instant.

Lors de notre dernière séance, il annonçait notre prochaine rencontre amicale avec le conseil communal de St-Sulpice qui aura lieu le jeudi 15 mai 2025 au Bowling Miami à Echandens. Vous avez tous reçu l'invitation par mail ou par écrit en date du 1^{er} avril. Le dernier délai d'inscription est à ce jour. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez déposer votre coupon-réponse en fin de séance à notre secrétaire Madame Claude de Titta.

Prochains conseils communaux 2025 :

19	juin	2025 à 19h00 rapport sur les comptes et la gestion
26	juin	2025 à 20h00 date à garder
18	septembre	2025 à 20h00 arrêté d'imposition
9	octobre	2025 à 20h00 dépôt du budget 2026
4	décembre	2025 à 20h00 Budget 2026
11	décembre	2025 à 19h00 (souper du Conseil communal)

Vous pouvez trouver toutes ces dates, sur le site internet de la commune sous la rubrique « Politique / conseil communal / séances ».

La séance du conseil du mois de juin est souvent interminable. Le Président propose donc de garder la seconde date. Il est difficile de savoir à l'avance la durée de cette séance mais nous avons déjà à l'ordre du jour le rapport de gestion, celui des comptes. De plus, nous aurons certainement deux rapports de préavis supplémentaires. Ainsi que les diverses élections statutaires. Pour cela, il préfère confirmer la date du 26 juin pour pouvoir suspendre la séance si nécessaire.

Comme annoncé lors de notre dernière séance, les votations prévues le 18 mai ont été annulées.

La prochaine date de votations est prévue le 28 septembre prochain. Les objets ne sont toujours pas connus. Le conseil fédéral devrait se prononcer d'ici fin mai selon l'article 10, alinéa 1 bis de la Loi fédérale sur les droits politiques : Le Conseil fédéral fixe, au minimum quatre mois avant le jour de la votation, les objets qui feront l'objet de la votation. Nous en reparlerons donc lors de notre prochaine séance.

A priori, l'année 2025 sera une année pauvre en votation ce qui fait contraste avec l'année 2024 pendant laquelle nous avons été appelés à donner notre avis sur 12 objets et l'année 2026 qui annonce déjà quelques objets sur lesquels nous serons amenés à nous prononcer. Voici quelques thèmes principaux déjà connus : la neutralité, la redevance radio/TV, notre démographie à 10 millions etc.

Il termine par nous inviter à partager le verre de l'amitié en fin de séance.

8. Présentation du PACom:

M. H. Nusbaumer nous fait une présentation du PACom. Projet d'amélioration des zones concernant les parcelles de Préverenges. Sa présentation est annexée au PV.

--- Périmètre du PACom

Zones d'affectation

-  Zone centrale A - 15 LAT
capacité constructive: IUS 1.0
-  Zone centrale B - 15 LAT
capacité constructive: IUS 1.0
-  Zone d'habitation de forte densité - 15 LAT
capacité constructive: IUS 1.1
-  Zone d'habitation de moyenne densité - 15 LAT
capacité constructive: IUS 0.7
-  Zone d'habitation de faible densité - 15 LAT
capacité constructive: IUS 0.45
-  Zone d'habitation de très faible densité - 15 LAT A
capacité constructive: IUS 0.25
-  Zone d'habitation de très faible densité - 15 LAT B
capacité constructive: IUS 0.31
-  Zone d'habitation de très faible densité - 15 LAT C
capacité constructive: IUS 0.35
-  Zone affectée à des besoins publics - 15 LAT
capacité constructive: IM 3m³/m²
-  Zone de tourisme et de loisirs - 15 LAT
-  Zone de verdure - 15 LAT A
-  Zone de verdure - 15 LAT B
-  Zone de verdure - 15 LAT C
-  Zone de verdure - 15 LAT D
-  Zone de desserte - 15 LAT
-  Zone agricole - 16 LAT
-  Zone viticole - 16 LAT
-  Zone de protection de la nature et du paysage - 17 LAT
-  Zone des eaux - 17 LAT
-  Zone de desserte - 18 LAT
-  Aire forestière à titre indicatif - 18 LAT
-  Zone de tourisme et de loisirs - 18 LAT



M. H. Perret demande si le plan d'affectation Grand Record qui se situe dans la zone historique du Village échappe un peu aux recommandations architecturales présentées dans le PACom, du fait qu'il a commencé plus tôt que le PACom. Ou si le projet du Grand Record n'était pas en cours, serait-il englobé dans ce fameux PACom.

M. H. Nusbaumer signale qu'il est difficile de répondre à cette question. Ce plan d'affectation n'existait pas et c'est un plan qui fixe les règles pour les futures constructions. Donc ce qu'il faut faire si l'on veut une certaine architecture ou certaines règles pour ce Grand Record, il faut les fixer dans le plan d'affectation Grand Record. Cela pourrait être les mêmes que pour le centre du Village, mais nous ne sommes pas à la même étape. Ce ne serait pas les mêmes règles qui s'appliqueraient au Grand Record avec le PACom. La présentation de Grand Record a eu lieu récemment et finalement, les nouvelles règles s'approchent un peu du PACom, mais ne vont pas aussi loin.

Mme M. Ben Hassena avait plus ou moins la même question. Elle demande s'il n'y a aucun moyen pour que ce soit les mêmes recommandations au centre du Village et à Grand Record, car elle trouve que cela fera bizarre. Par rapport à la zone en rouge qui concerne le quartier des Uttins, et une partie derrière la boulangerie, pourquoi est-ce vraiment collé ? Et est-ce que cela fera une coupure par rapport au centre du Village ?

M. H. Nusbaumer répond que les couleurs des zones qui nous sont présentées, il y a un certain nombre de règles dans les zones à bâtir et le principal, c'est la densité, la hauteur du bâtiment et la distance aux différentes limites. Il y a un certain nombre de règles différentes selon les couleurs. Donc le jaune clair est égal à la zone villa. Le jaune orange correspond à une zone de moyenne densité. Le rouge correspond à une zone de très haute densité. Ils ont abrogé la zone quartier des Uttins et les règles du quartier des Uttins seront remises dans le nouveau règlement. Cela fait que toutes les zones seront regroupées. En l'occurrence, dans le rouge, nous sommes dans une zone de forte densité avec l'indice de 1,1, c'est la plus haute zone et cela correspond à ce que l'on a aujourd'hui. On ne peut pas faire plus que ce qu'il y a aujourd'hui. La situation est figée pour les 25 prochaines années.

M. C. Pannet demande ce qu'il en est en ce qui concerne la densité et dit qu'il est surpris car le Canton parle plutôt du mitage du terrain.

M. H. Nusbaumer répond qu'ils sont soumis à des lois supérieures et qu'il est donc pas possible de faire ce que l'on veut. Ils avaient demandé une capacité supérieure dans la zone villa, mais le Canton a compliqué les choses en imposant une zone de villa A, zone de Villa B et zone de Villa C. Mais il y a des indices qui sont sur la base de l'ancien règlement et si la Municipalité avait voulu modifier les choses de 1m², il aurait fallu faire le minimum cantonal. Grand record est 0,627 par exemple. Donc passer de 0,25 à 0,625, cela revient à tripler le droit à bâtir. On peut bien imaginer ce que cela représenterait. Il compare la zone jaune avec la zone orange. Du coup, la commune a décidé de ne pas bouger et le Canton l'a accepté.

M. V. Perret dit que les terrasses de l'hôtel de la Plage et de l'Oued sont actuellement illégales, mais seront légalisées par le PACom. Par contre, il est toujours attristé de voir l'état du ponton qui n'est pas entretenu. C'est dommage pour ce symbole de Préverenges qui tombe en ruine. Il se demandait si ce PACom ne donnait pas le pouvoir à la Municipalité d'exiger que ce ponton soit remis en état ou qu'un rachat de cette infrastructure soit envisagé.

M. H. Nusbaumer répond que pour le moment, tout est en zone villa pure. L'idée de la Municipalité est de garder un hôtel à cet endroit quoiqu'il arrive. Donc on passe en zone rose pour être sûre que cela restera toujours un hôtel. Dans les zones roses, il y aura un peu plus de droit à bâtir pour permettre quelques améliorations. De plus il y a un rectangle violet et dans ce rectangle violet, ce serait l'emprise de la future terrasse pour permettre de la légaliser. En ce qui concerne le ponton, il s'agit d'un ponton privé, une concession cantonale délivrée à l'hôtel de la Plage. Le propriétaire de l'hôtel de la Plage est le propriétaire de ce ponton. La Municipalité l'a approché afin de racheter ce ponton car il s'agit d'un symbole pour la Commune, il est vu sur beaucoup de

photos. Le propriétaire ne veut pas le vendre car il trouve que cela apporte de la valeur à son établissement. Il s'agit d'une concession.

Mme M. Ben Hassena revient sur sa question en disant qu'il faudrait appliquer plus ou moins les mêmes règles pour le quartier Grand Record même si légalement on n'a pas la possibilité.

M. H. Nusbaumer répond que si, ils ont la possibilité mais il y a le règlement et le plan d'affectation Grand Record. Dans le plan Grand Record qui est à l'enquête publique ces jours, il est dit qu'il y a certaines règles de construction qui obligent les constructeurs de faire, par exemple des toits à 2 pans. Ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne version. Aujourd'hui avec les diverses parties prenantes, ils ont décidé de mettre des toits à 2 pans sur toutes les constructions et c'est une condition imposée. Il y a d'autres règles mais c'est pour citer un exemple. Ils ont repris certaines règles du centre du Village.

M. S. Bergier trouve que le centre du Village soit harmonisé, c'est parfait. Il a de la peine à comprendre que dans le quartier villa où il y a certains bons contribuables, on ne fait pas d'effort de construction parce qu'on les oblige à construire en hauteur, on n'a pas le service d'urbanisme le plus flexible, le plus agréable de l'arc lémanique et donc il se pose la question de quelle est la philosophie dans laquelle on veut aller. Est-ce qu'il y a un plan derrière ? Parce que oui, il y a le PACom, mais il y a aussi le souci fiscal. Il ne voit pas la corrélation.

M. H. Nusbaumer répond que le souci de la densité ne peut pas être changé. Si l'on augmente un tout petit peu la densité, on se retrouve soumis à des conditions minimales imposées par le Canton, donc on pourra construire des immeubles partout et ce n'est pas ce que la Municipalité voulait. Là, ils n'avaient pas de marge de manœuvre. Ils visent quand même la possibilité d'une densification douce, c'est-à-dire de donner un petit peu plus de liberté. Aujourd'hui, on a droit à deux appartements maximums par parcelle et il y aura la possibilité d'avoir plus que deux appartements par parcelle. Il y a des propriétés où vivent des gens qui prennent de l'âge et donc le fait de pouvoir construire un autre bâtiment sur la même parcelle, c'est quelque chose de nouveau.

M. G. Delacrétaz complète en disant que le but était de préserver cette zone villa. Il faut bien comprendre que la Municipalité fait un plan d'affectation communale et donc ils figent les choses pour 15 ans. Cela veut dire que dans les 15 prochaines années, la Municipalité n'aimerait pas que la zone villa soit défigurée. Le Canton est psycho rigide, mais les choses bougent. Le Canton commence à autoriser que l'on ait un appartement de plus sur certaines parcelles.

M. H. Nusbaumer ajoute, pour finir, que la Municipalité aurait bien mis tout à 0,34. Ce qui aurait permis à tous les propriétaires de valoriser leur parcelle en y construisant une deuxième maison. Mais ils sont pieds et poings liés vis-à-vis des règlements du Canton.

9. Communications de la Municipalité :

Dicastère : Administration communale – Finances – Écoles – Social et Cultes

M. Guy Delacrétaz

Départ de M. Antoine Monnier, Secrétaire municipal / arrivée de Mme Tania Zito, Secrétaire municipale a.i.

M. Antoine Monnier, Secrétaire municipal, a souhaité quitter ses fonctions prises le 1^{er} août 2024. Il a terminé son activité le 30 avril dernier. Le poste est actuellement au concours et afin d'assurer l'intérim, Mme Tania Zito, qui dispose d'une vaste et solide expérience dans le secteur public, est entrée en fonction le 28 avril 2025 et ce pour une durée d'environ 5 mois.

Dicastère Développement durable – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique
M. Manuel Zenger

Durabilité

Le mardi 10 juin à 19 h 30, à la Maison Villageoise, aura lieu une conférence sur le thème de la proximobilité, donnée par M. Yves Delacrétaz, professeur en mobilité et transports à la HEIG-VD.

Collège Tribord

Pendant les vacances scolaires de Pâques, les premières classes ont été transférées temporairement dans des pavillons provisoires. Cela concerne toutes les classes qui se trouvaient au deuxième étage du Collège Tribord. Les cours ont pu se dérouler à satisfaction des élèves et des enseignants. Les travaux de réfection sont en cours à l'étage inoccupé du Collège Tribord.

Dicastère : Ressources humaines – AdminNextGen – Économie – Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz

Le projet du 800e anniversaire

Les préparatifs avancent bien. Le comité de bénévoles se réunit régulièrement pour planifier cette année de célébration.

Une plateforme en ligne dédiée à l'engagement de bénévoles dans la commune sera bientôt lancée – elle servira non seulement pour le 800e, mais aussi pour tous nos événements à venir. Vous recevrez toutes les informations à ce sujet prochainement.

Le comité travaille également à la création d'une brochure de sponsoring, dans le but de solliciter les entreprises de la région et de récolter des fonds pour financer les festivités. Dans les prochaines semaines, nous devons aussi nous coordonner avec les sociétés locales qui sont déjà actives dans la recherche de sponsors, afin de regrouper nos efforts et éviter les doublons. Si vous souhaitez nous aider à démarcher des sponsors ou si vous avez des contacts à partager, n'hésitez pas à vous adresser à Mmes Béatrice Moser, Christiane Panchaud, moi-même ou MM. Alain Garraux et Pierre Philippe Hermann.

Le Tremplin sur la place de l'Étoile

Dans notre volonté de dynamiser cet espace central du village, en attendant le démarrage des travaux de rénovation, nous avons décidé de poursuivre l'aventure cette année encore avec M. Mottier et Mme Dikotter. Le bar a rouvert ses portes dès le week-end de Pâques, et leur proposition allie convivialité et offre culturelle accessible à toutes et tous. Je vous invite à consulter leur programme d'activités pour en découvrir les détails.

Sortie annuelle des aînés

La sortie annuelle des aînés aura lieu en deux groupes, comme ces dernières années, en raison du grand nombre d'inscriptions. Elles se dérouleront le mercredi 28 mai et le jeudi 5 juin.

Apéro'Prév

Trois éditions sont prévues cette année, les vendredis :

13 juin au Théâtre de Pierre,

20 juin au Tremplin,

22 août sur la Place des Fêtes.

Tous les apéros débuteront à 18h30 - Un flyer récapitulatif sera distribué prochainement. Venez nombreux !

Triathlon de Préverenges

La 23e édition du Triathlon de Préverenges aura lieu le dimanche 15 juin, avec un départ comme toujours... dans l'eau, depuis la Place des Fêtes ! Des têtards aux élites, petits et grands sont attendus. C'est chaque année un vrai plaisir de voir tous ces sportifs franchir la ligne d'arrivée.

Prév'Bouge et streetworkout

Et enfin pour éliminer les calories et améliorer votre santé et votre bien-être, la Commune propose à nouveau cette année des activités sportives en plein air avec Prév'Bouge, 2 fois par semaine les lundis soir à 19h et les mercredis matin à 9h. Et ce jusqu'au 11 juin.

La nouveauté cette année : deux séances de streetworkout destinées aux jeunes dès 18 ans sont proposées avec notre travailleuse de proximité, Mme Vanessa Moser. Elles auront lieu ce soir et samedi 17 mai à 11h.

Les cours seront ensuite en pause pendant l'été. Ils reprendront après les vacances scolaires, du 20 août au 24 septembre. Le lieu de rendez-vous pour toutes les séances est le parking de l'Étoile.

Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE

M. Hervé Nusbaumer

Plan d'affectation Grand Record

La Plan d'affectation Grand Record a été mis à l'enquête publique complémentaire le 2 mai dernier pour une durée d'un mois. À l'issue de ce délai, la Municipalité étudiera les oppositions reçues lors de la première enquête de 2023 et celles reçues lors de l'enquête complémentaire de 2025 et préparera un préavis à l'intention du Conseil communal.

Les Voiles du Léman

Les mises à l'enquête publiques du bâtiment A, regroupant les UAPE et la bibliothèque-ludothèque, et du bâtiment B, avec le restaurant scolaire, l'infirmerie et le centre de jeune, devraient avoir lieu vers fin mai début juin. Ces mises à l'enquête constitueront une étape décisive dans le projet de transformation du site des Voiles du Léman.

Dicastère : Sécurité publique – Espaces verts et voirie – Protection civile – Sports

M. Alain Garraux

Remplacement des cartes de la déchetterie

Depuis le 1er janvier de cette année, tous les foyers de Préverenges en possession d'une ancienne carte de déchetterie ont pu échanger cette dernière contre une carte du nouveau système d'accès, à nouveau entièrement géré par notre administration. Ce sont ainsi plus de 2011 cartes qui ont été échangées pour les citoyens, et 49 cartes pour les entreprises. Cette opération a aussi permis d'éliminer toutes les cartes détenues par des personnes qui n'y avaient plus droit. La situation est donc maintenant sous contrôle strict de la commune avec un listing précis de tous les détenteurs qui y ont droit.

Travaux de modification du parking de la plage

Comme vous avez pu vous en rendre compte ces derniers jours, les travaux de modification de circulation du Parking de la Plage (appelé Parking de Croix-de-Rive) se sont déroulés ces deux dernières semaines. Ils ont pour but de répondre au postulat « Perret » afin de mieux sécuriser la zone proche du lac en évitant le passage de tous les véhicules qui devaient entrer dans le parking tout au bout de celui-ci vers le Surf Shop. Cette nouvelle configuration ne fait perdre aucune place et rend la zone globalement plus sécurisée et plus conviviale.

Berges de la Venoge

Avec la renonciation du Conseil communal d'aller de l'avant avec le projet de nouveau port à Saint-Sulpice, la Municipalité a, dans la foulée, sollicité la prolongation de la concession cantonale pour les places de port dans la Venoge, jusqu'au 31 décembre 2029. De ce fait, une rencontre a récemment eu lieu entre nos services et ceux du Canton, afin d'évaluer la situation critique de certaines zones le long de la Venoge, ainsi que les travaux possibles et autorisés que le Canton pourrait nous permettre de réaliser, à nos frais. Des informations complémentaires vous seront données dès que les mesures possibles seront arrêtées.

Nettoyage de la Plage 2025

Le traditionnel Nettoyage de la Plage a eu lieu samedi 3 mai, et nombre d'entre vous y étaient présents, ce dont je vous en remercie d'ailleurs. Avec près de 150 inscrits, il a de nouveau eu un beau succès populaire. La PRM, Région Morges, les Grands-Parents pour le Climat, ainsi qu'une information de l'ERM ont aussi montré aux participants intéressés d'autres thématiques liées à la nature et aux déchets à l'aide des partenaires présents. Nous remercions chaleureusement tous les participants et toutes les personnes qui ont assuré le succès de cette manifestation, en particulier le Secteur Voirie du SEE qui a parfaitement géré toute l'organisation et le déroulement de cette journée.

10 a) Droit d'initiative

« Postulat concernant la modification de l'article 20 du règlement des sépultures et du cimetière » proposé par Mme Claude De Titta

Mme C. de Titta dépose le postulat dont la teneur est la suivante :

« Selon l'article 20 des sépultures et du cimetière, il est stipulé qu'une urne mise sur une tombe à la ligne des années plus tard n'a pas pour effet de prolonger l'échéance des délais de désaffectation.

Ainsi donc, l'initiatrice du postulat demande de réfléchir à une modification qui dirait que le délai de désaffectation soit prolongé du même temps que le premier défunt.

Ou que ce soit la date du deuxième défunt qui détermine la date de désaffectation des deux défunts.

Car en effet, si l'on perd quelqu'un qui nous est cher 6 mois avant le délai de désaffectation, je trouve cela pénible à supporter et je demande un peu de respect pour nos défunts. »

Le Président propose un vote sur la recevabilité.

Ce postulat est voté recevable à la majorité des Conseillers, pas d'avis contraire et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du postulat.

Mme M. Ben Hassena demande si la tombe pourrait être désaffectée.

Le Président répond que c'est justement le souci.

Mme A Perret dit que M. A. Garraux avait donné quelques renseignements. Il est proposé que ce postulat soit renvoyé à une commission d'étude.

Par 25 voix pour, 16 contre et 9 absentions, ce postulat est renvoyé à une commission.

« Interpellation concernant « un plan climat pour notre commune ? » déposée par M. Horace Perret et soutenu par Mmes Sandra Gibbons, Isabelle Ihmlé et Anna Perret ainsi que M. Pierre Ihmlé dont la teneur est la suivante :

« En juin 2023, le peuple vaudois a accepté à plus de 60% l'inscription de la protection du climat et de la biodiversité dans la Constitution cantonale. Pour rappel, l'initiative demandait que « l'Etat et les communes réduisent significativement les impacts climatiques négatifs de chacune de leurs politiques » afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat de Vaud s'est doté d'un plan climat évolutif qui s'articule actuellement autour de 3 axes stratégiques (réduire, adapter et documenter), 3 domaines thématiques qui couvrent l'ensemble des secteurs et des politiques publiques à incidence climatique. Le renforcement de l'accompagnement des communes constitue une des mesures emblématiques du Plan climat 2^{ème} génération présenté par le Conseil d'Etat fin janvier 2025. Dans ce cadre, des nouvelles prestations sont proposées aux communes telles qu'un renforcement de l'accompagnement par un-e expert-e, des aides financières pour la réalisation de mesures concrètes, une mutualisation des outils et mise en réseau, un renforcement de l'appui par l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Le but de cette mesure est d'aider les communes à faire leur part pour atteindre les objectifs climatiques et ainsi répondre à leurs obligations constitutionnelles. Selon le projet de décret, « Toutes les communes vaudoises sont donc désormais tenues d'élaborer des plans d'action en matière climatiques ».

Préverenges fait partie des Communes qui s'engagent déjà en faveur du climat. En effet, notre commune a rejoint le programme « Cité de l'énergie » en 2021 et a obtenu sa première labellisation en 2022. Cela lui a permis de se doter d'une politique énergétique et climatique et de se fixer des objectifs concrets dans ce domaine.

Toutefois les efforts entrepris ne sont pas encore suffisants. C'est ce que nous dit l'étude récente de l'Alliance climatique suisse. Sur sa plateforme « Ok climat » elle a analysé et compilé de nombreuses données pour évaluer l'état d'avancement des communes dans la poursuite des objectifs de l'Accord de Paris. Comme on pouvait s'en douter, la majorité des communes, dont Préverenges, ont reçu une note insuffisante.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur d'interpeller la Municipalité sur les questions suivantes :

Est-ce que la Municipalité compte développer et mettre en œuvre un plan climat afin de répondre aux obligations constitutionnelles sachant que la labellisation Cité de l'énergie obtenue en 2022 n'est plus suffisante ?

Est-ce que la Municipalité va faire appel à une ou plusieurs prestations offertes par le Canton dans le cadre de la mesure emblématique « accompagnement des communes »

Est-il prévu d'associer la population de Préverenges à l'élaboration du plan climat à l'aide d'une démarche participative ?

Est-ce que la Municipalité prévoit de communiquer plus activement avec la population en ce qui concerne les objectifs fixés et leur réalisation »

M. M. Zenger répond que cela sera traité pour le prochain Conseil.

« Postulat concernant l'accès piéton au bâtiment Tribord par le côté sud du site scolaire » proposé par M. Virgile Perret dont la teneur est la suivante :

« Actuellement, les piétons et notamment les écoliers qui veulent se rendre au bâtiment Tribord par le côté sud du site scolaire, doivent emprunter la rue des Voiles du Léman. Cette dernière comprend, sur sa première moitié, un chemin piéton bien séparé de la route, permettant de se déplacer en toute sécurité. Le problème est que cet accès piéton s'arrête net à hauteur du bâtiment Babord. Pour continuer vers Tribord, les écoliers doivent ensuite marcher sur la route, le long du parking des Voiles du Léman, pour rejoindre le chemin qui monte vers la salle polyvalente. Cet itinéraire est emprunté par de nombreux enfants, notamment ceux des Guifettes qui transitent quotidiennement vers les pavillons. Or il est dangereux pour les jeunes élèves, en particulier de petite taille, qui sont confrontés à des parents pressés de déposer leurs enfants et de manœuvrer pour repartir en sens inverse.

Ainsi j'invite la Municipalité à étudier la possibilité de créer un accès piéton sécurisé entre le bâtiment Babord et le chemin qui monte vers la salle polyvalente »

M. H. Nusbaumer propose de transformer ce postulat en interpellation, comme ça il sera répondu au prochain Conseil.

Le postulat est retiré par les auteurs et remplacés par une interpellation dont la teneur est la même.

Interpellation de Mme A. Pictet Vallon concernant les démissions des secrétaires Municipaux, soutenue par Mmes V. Eggenberger et I. Ihmlé, MM P.-R. Mayor et P. Vallon dont la teneur est la suivante :

« Les membres du Conseil communal de Préverenges ont appris avec consternation l'annonce du départ au 30 avril 2025 de M. Antoine Monnier, secrétaire municipal. Rappelons que M. A. Monnier avait pris ses fonctions le 1^{er} août 2024. Il a succédé à M. Marc. André Burdet, qui a été secrétaire municipal du 1^{er} juillet 2022 au 31 mai 2024. Le prédécesseur de M. Burdet, M. Patrick Crausaz, avait, quant à lui démissionné, au 31 mars 2022.

Il s'agit donc de la troisième démission en trois ans du Secrétaire municipal, qui exerce la fonction de responsable opérationnel de la commune de Préverenges, sous la responsabilité de la Municipalité. Après chacune de ces démissions, l'intérim a été assumé par M. Yvan Cheseaux (à deux reprises) et actuellement par Mme Tania Zito.

Cette situation est très problématique pour notre commune de Préverenges, du point de vue de sa gestion, des ses projets, de ses finances et de l'ensemble des ressources humaines.

La commission de gestion a traité ce sujet des changements de titulaire au poste de secrétaire municipal presque chaque année. Mais son travail concerne des évènements passés sur lesquels le Conseil n'a que peu d'interventions possibles. C'est la raison d'être de cette interpellation :

« demander à la Municipalité de s'expliquer sur les causes de ces changements répétés au poste de secrétaire municipal, leur gestion de cette problématique majeure dans la conduite des projets et des finances de la Commune, ainsi que les mesures qu'ils comptent prendre pour limiter les risques d'écourtement de ces mandats »

Le Conseil communal ne devrait-il pas être informé quant aux motifs qui ont conduits à ces démissions ? Ces démissions sont-elles imputables à une évaluation insuffisante des candidats lors de la procédure de recrutement ? Remettent-elles en causes la réorganisation de l'administration communale de 2024 et l'organigramme qui en découle ? Sont-elles imputables au cahier des charges du poste de secrétaire municipal de Préverenges ? »

M. G. Delacrétaç répond que les motifs sont divers et qu'il sera répondu au prochain Conseil. Il ajoute que c'est vraiment compliqué d'être secrétaire municipal.

Motion déposée par M. D. Canart, dont la teneur est la suivante :

« Chapitre 1 : Contexte et historique

Le développement urbanistique des dernières années dans notre région s'opère notamment par la mise en place de nouveaux plans de quartier, lesquels offrent à certains propriétaires fonciers des opportunités de plus-values foncières considérables. En l'absence de mesures d'accompagnement, ces gains privés peuvent être réalisés sans participation proportionnée aux charges nouvelles induites pour la collectivité.

Prenons l'exemple d'un terrain situé en zone agricole réservée ou en zone intermédiaire, d'une superficie de 11'000 m², valorisé à environ CHF 300.-/m². Son changement d'affectation en zone constructible via un plan de quartier peut faire grimper sa valeur à CHF 1'400.-/m², voire davantage, selon la méthode de calcul retenue et la densité autorisée. Cela représente une plus-value potentielle de l'ordre de 12 millions de francs — rendue possible uniquement grâce à une décision du Conseil communal.

Dans ce contexte, il paraît légitime de mettre en place un mécanisme de rééquilibrage : une taxe permettant une participation équitable aux équipements communautaires.

Chapitre 2 : Exemples de pratiques communales

Cela fait déjà 10 ans que les premières communes vaudoises ont instauré une telle taxe, fondée sur la base légale prévue par la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) et ses règlements d'application.

À Lausanne, une taxe est perçue à hauteur de plus ou moins CHF 147.-/m² de surface de plancher brute pour les logements, et CHF 37.-/m² pour les surfaces d'activités.

À Morges, une démarche similaire existe avec un règlement spécifique, ciblant les projets entraînant une forte augmentation de la valeur foncière.

Les communes de Lonay, d'Ecublens, de Moudon, de Crissier, de Le Mont-sur-Lausanne appliquent, par exemple, ce type de taxe.

Ces exemples montrent que ce mécanisme, loin d'être une exception, est aujourd'hui reconnu comme une pratique efficace et équitable pour accompagner les développements urbains.

Chapitre 3 : Coûts induits pour la commune

Tout nouveau quartier induit inévitablement des charges supplémentaires pour la commune

Écoles et accueil parascolaire : en moyenne, 160 nouveaux habitants impliquent la création d'une classe supplémentaire.

Transport public : une fréquentation accrue nécessite plus d'équipement.

Services communaux : besoins accrus en surfaces et personnel pour l'administration, la voirie, la déchetterie, etc.

Espaces publics, infrastructures sportives et de loisirs : taille des installations, chemins piétonniers, éclairage public.

La taxe sur les équipements communautaires permettrait d'anticiper ces coûts fixes et d'assurer que les nouveaux développements immobiliers contribuent équitablement à la pérennité des finances communales.

Elle s'inscrit aussi dans une logique écologique et durable : équilibrer les finances communales, c'est aussi garantir une gestion responsable de nos ressources sur le long terme.

Chapitre 4 : Philosophie et intentions

Cette motion ne vise pas à freiner le développement urbanistique, mais à en faire un levier de solidarité locale et de cohérence budgétaire.

« Créer, c'est résister. Partager, c'est exister. » — Stéphane Hessel

Conclusion et demande

Par la présente motion, je demande à la Municipalité d'élaborer un préavis en vue de l'instauration d'un règlement communal sur la participation aux équipements communautaires, applicable aux propriétaires bénéficiant d'une revalorisation importante de leurs biens à la suite d'une modification ou de la mise en place d'un plan d'affectation.

Ce préavis devrait notamment :

Étudier les modalités possibles d'application de la taxe.

Proposer une base légale et réglementaire avec grille tarifaire appropriée.

Comparer les pratiques communales existantes dans le canton.
Présenter plusieurs scénarios concrets avec modélisation financière.
Il est souhaité que ce préavis soit présenté au Conseil communal d'ici à la séance du 19 septembre 2025, afin de permettre une entrée en vigueur à l'automne.

M. H. Nusbaumer répond que le préavis sera déposé en septembre. Il est quasiment prêt.

Monsieur Canart décide donc de retirer sa motion.

b) Communications individuelles

Mme M. Ben Hassena demande si la signalisation pour les enfants pourrait être mieux faite à part ces petits pieds jaunes dessinés au sol. Elle dit que les personnes qui passent par là pour la première fois n'ont aucune signalisation afin de se rendre dans les collèges Babord ou Tribord.

M. A Garraux répond qu'ils vont améliorer. Mais l'idée de départ était que les enfants soient amenés sur le Chemin de l'école, car il n'y avait déjà rien avant pour signaler Bâbord, Tribord ou les Guifettes. C'est aux parents ou aux professeurs d'expliquer par où passer.

M. A Chappuis dit qu'à la fin de l'année, des listes devront être déposées pour le futur Conseil, ainsi que de la future Municipalité avec des élections qui auront lieu au printemps 2026. Ils se rendent compte que sur l'ensemble du territoire vaudois beaucoup de gens ont des inquiétudes afin de trouver suffisamment de monde afin de remplir les différents Conseils. Un problème qui n'échappe pas à la Commune de Prévèrènges. Il en a discuté avec la direction des affaires communales et de droit politique de l'Etat de Vaud qui est dirigé par M. V. Duvoisin qui est un ancien Prévèrèngois que beaucoup d'entre nous connaissent. Il partage ces inquiétudes car lui voit le problème sur l'ensemble du Canton. Pour essayer d'encourager les gens à s'intéresser à la vie communale, une conférence publique est organisée le 12 juin 2025 dans cette même salle à 20h. Cette conférence n'est pas directement adressée aux membres du Conseil communal, mais plutôt au grand public Prévèrèngois pour essayer de les intéresser à la chose publique.

M. V. Perret revient sur la sécurité en disant que le policier qui était au Nord de l'école, pouvait momentanément se positionner au Sud en attendant la réponse à son Interpellation.

M. A. Garraux répond que dès le début, ils ont organisé un dispositif avec les 4 agents au complet, un à l'Etoile, un au Sud, un à Croix-de-Rive et un au parking Sud. Maintenant, lors de maladie ou de vacances, bien sûr qu'il manque quelqu'un. Il va faire son possible pour qu'un policier soit souvent au Sud. Mais cela voudra dire qu'il manquera quelqu'un ailleurs.

Mme V. Eggenberger revient sur l'article du journal de Prévèrènges concernant le cimetière. On peut lire que les nouveaux règlements imposent qu'il y ait que des tombes sans cadre, uniquement orné de stèles. Mais le nouveau règlement dans son article 28 dit autre chose : l'entourage est facultatif pour les tombes à la ligne. Il est possible de mettre une stèle ou une croix. La partie restante sera ensemencée en herbe par la Commune. Alors il y a la possibilité de mettre un entourage et que le petit jardin soit entretenu par les proches ou sans entourage.

Elle a aussi suivi la présentation Grand-Record avec intérêt. La question du chauffage des maison a été posée, mais ce n'était pas le moment de répondre pour les architectes. Elle repose cette question en tant que Conseillère

